

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant nomination des membres de la Commission Ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés à Mr. Antoine SINASSAMBOU, commis auxiliaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les Décrets modificatifs subséquents ;
VU l'Ordonnance n° 74-46 du 14 Juin édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements commis par les Agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
VU la transmission n° 292/MIS/DGAI/CL du 16 Août 1974 ; et les pièces y annexées ;

D E C R E T E :

Article 1er.- En application des dispositions de l'Ordonnance n° 74-46 susvisée il est créé une Commission Ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés à M. Antoine SINASSAMBOU, commis auxiliaire.

Article 2.- La dite Commission est composée comme suit :

MM.	1- YEHOUESSI Donatien Yves, Magistrat	:	Président
	2- BOUSSARI Taofiqui Corneille, Inspecteur des Affaires Administratives	:	Membre
	3- ROKO Octave, Inspecteur des Finances	:	Membre
	4- TOHOUENO Samuel, Chef de Cabinet du M.E.F.	:	Membre
	5- LAWSON KOUDRE Germain, Agent de Bureau	:	Membre
	6- MOUMOUNI GANDA, commis auxiliaire	:	Membre

Article 3.- Ladite Commission qui siégera au Palais de la République devra se conformer aux prescriptions de l'Ordonnance 74-46 susvisée.

Article 4.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 21 octobre 1974

Par

Le PRESIDENT de la REPUBLIQUE,
CHEF de L'ETAT, CHEF du GOUVERNEMENT,

LIEUTENANT-COLONEL Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 MFPT 4 MEF-DGDDI 4 DGFP-DP 6 MJL 1 DGAJL 2 CNR 1

Intéressé 1 Membres de la Commission Ad'hoc 6 IAA-LGF-Trésor 3 JORD 1